

# Premiers abus autour du '.fr' pour les particuliers

Il fallait s'y attendre. L'ouverture du '.fr' aux particuliers a provoqué ses premiers abus à grande échelle. Si l'Afnic, l'organisme chargé de la gestion administrative et technique des noms de domaine en France, s'était réjouie que tout se soit bien passé lors de l'ouverture, elle tape aujourd'hui le poing sur la table.

Elle vient de décider de bloquer les noms de domaine en .fr déposés par l'association Guillaume.net / ZioConcept.net. Ces deux entités ont en effet déposé plus de 7.000 noms de domaine en .fr correspondant pour la plupart à des noms patronymiques. « *Ces dépôts effectués à grande échelle **empêchent de nombreux particuliers de déposer leur nom patronymique sous .fr.** Ils constituent une violation manifeste de la charte du .fr, qui prévoit en son article 12 que les droits des tiers doivent être respectés* », explique l'association dans un communiqué. L'association Guillaume.net / ZioConcept.net est-elle coupable de cybersquatting afin de revendre par la suite ces milliers de noms de domaine aux personnes concernées ? Peut-être. En attendant, l'Afnic qui a « *reçu un nombre élevé de plaintes* » prend les devants en bloquant ces noms pour une durée de trois mois. Elle précise qu'elle communiquera ultérieurement sur les modalités de remise dans le domaine public de ces noms de domaine. Aucune liste d'attente ne sera toutefois mise en place. **Retrouvez Mathieu Weill, dg de l'AFNIC dans un podcast Silicon.fr/VNUnet.fr**